

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 101-2025
Rapporteur : Mickael PEREIRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20251120-DAJ-DEL-25-270-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2025
Publication : 20/11/2025
Votants pour : 22
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Pierre BIBET, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU POSTE DE CHARGE DE COOPERATION GLOBALE AVEC L'IBTN

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la ville de Bernay et l'Intercom Bernay Terres de Normandie se sont associées pour répondre aux objectifs suivants :

- Relier la stratégie de la ville-centre avec la stratégie de l'IBTN : mettre à disposition les moyens de l'IBTN au service du projet de la ville-centre,
- Inciter davantage les PESL communaux à rejoindre la stratégie territoriale globale,
- Permettre aux chargés de coopération de la ville de Bernay et ceux de l'IBTN d'avoir une vision plus globale et commune,
- Mobiliser les partenaires qu'une seule fois,
- Permettre du compagnonnage entre chargés de coopération thématique des différentes collectivités.

Ainsi, un chargé de coopération territoriale globale a été recruté pour assurer les missions relatives au chargé de coopération. Les deux signataires s'engagent à participer financièrement à l'ensemble des dépenses liées au poste. Le poste fait l'objet de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Il est décidé de répartir le reste à charge (après déduction des subventions de la Caf) de la manière suivante :

- 70% de son temps de travail pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- 30% de son temps de travail pour la Ville de Bernay.

La présente convention est établie pour 3 ans.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil d'approuver cette convention, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention présentée en annexe et d'autoriser le financement du poste à 30% correspondant au temps consacré pour la Ville de Bernay.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu La convention territoriale Globale signée le 16 mai 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention de mutualisation entre la Ville et L'IBTN présentée en annexe

D'AUTORISER Madame le Maire a signé la présente convention

D'AUTORISER le financement du poste à 30% correspondant au temps consacré pour la Ville de Bernay

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 20/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

